

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 21 novembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016

2016 V. 321 Vœu relatif à l'incident de la chaufferie de Grenelle survenu le 29 septembre 2016.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant le grave incident de la chaufferie de Grenelle survenu le 29 septembre 2016 ayant conduit à la projection de gouttelettes noires pendant quelques minutes sur la dalle et les rues adjacentes à la chaufferie ;

Considérant que les élèves des écoles Emeriau étaient dans la cour de récréation lors de l'incident ;

Considérant que les élèves ont été recouverts d'une substance noire ;

Considérant l'absence d'information préalable diffusée par la CPCU concernant ses opérations de maintenance et leurs horaires de réalisation ;

Considérant le préjudice manifeste à l'encontre des enfants, du personnel de l'école et des riverains de la dalle ;

Considérant les potentiels risques sanitaires engendrés par cet incident ;

Considérant que la CPCU a déjà fait procéder au nettoyage des fenêtres des tours « Tour de Mars », « Evasion 2000 » et « Tour Avant-Seine » ;

Sur proposition de MM. Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, Franck LEFEVRE, Jean-Baptiste MENGUY, Daniel-Georges COURTOIS et des élus du groupe Les Républicains,

Émet le vœu que :

- les éventuels essais de soufflage réalisés par la CPCU soient programmés à des heures appropriées, que des précautions particulières soient prises en amont pour garantir la sécurité des riverains et des élèves, qu'une information préalable soit programmée,
- la CPCU informe les élus et les personnels éducatifs éventuellement concernés des analyses sanitaires sur la toxicité des produits chimiques utilisés lors des opérations de maintenance,
- la CPCU réalise une analyse toxicologique sur les résidus projetés le 29 septembre 2016.